



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **10 novembre 2016**

Délibération n° 2016-1554

commission principale : **éducation, culture, patrimoine et sport**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat - Transport des élèves vers les sites d'éducation physique et sportive (EPS) - Dotations pour l'année scolaire 2015/2016**

service : **Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'éducation**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Desbos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 11 octobre 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 15 novembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beauteemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Passi (pouvoir à M. Jacquet), Brumm (pouvoir à M. Eymard), Mmes Frih (pouvoir à Mme Panassier), Laurent (pouvoir à M. Butin), MM. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Aggoun, Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Blachier), MM. Havard (pouvoir à M. Huguet), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Sarselli (pouvoir à M. Barret), Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Conseil du 10 novembre 2016**Délibération n° 2016-1554**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat - Transport des élèves vers les sites d'éducation physique et sportive (EPS) - Dotations pour l'année scolaire 2015/2016**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'éducation

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 octobre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans le cadre de ses compétences, la Métropole de Lyon contribue au fonctionnement des collèges sous contrat d'association avec l'État en participant financièrement aux frais de transport des élèves vers les équipements sportifs nécessaires à la pratique de l'éducation physique et sportive (EPS).

Le dispositif de prise en charge concerne actuellement 6 collèges privés. Les dotations attribuées par la Métropole sont versées au regard des dépenses effectivement réalisées pour l'enseignement de l'EPS obligatoire, après contrôle des factures transmises par les collèges au terme de l'année scolaire. Les montants sollicités sont accordés sous réserve, notamment, que les transports concernent au maximum 2 niveaux de classe.

Après étude des états transmis par les collèges, il est proposé de leur attribuer des dotations selon le détail suivant :

Collèges	Communes	Montant sollicité (en €)	Montant proposé (en €)
Les Chartreux	Lyon 1er	2 625,00	2 625,00
Jean Baptiste de la Salle	Lyon 4°	178,20	178,20
Aux Lazaristes	Lyon 5°	1 862,00	1 862,00
Notre Dame des Minimes	Lyon 5°	14 169,99	9 925,00
La Xavière	Vénissieux	14 010,00	7 150,00
Beth Menahem	Villeurbanne	749,22	610,00
Total		33 594,41	22 350,20

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Décide d'attribuer des dotations d'un montant total de 22 350,20 € aux collèges privés suivants pour le transport des élèves vers les sites d'éducation physique et sportive (EPS) au titre de l'année scolaire 2015-2016 :

- 2 625,00 € au profit du collège Les Chartreux à Lyon 1°,
- 178,20 € au profit du collège Jean Baptiste de la Salle à Lyon 4°,
- 1 862,00 € au profit du collège Aux Lazaristes à Lyon 5°,
- 9 925,00 € au profit du collège Notre Dame des Minimes à Lyon 5°,
- 7 150,00 € au profit du collège La Xavière à Vénissieux,
- 610,00 € au profit du collège Beth Menahem à Villeurbanne.

2° - Autorise monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 655112 - fonction 221 - opération n° 0P34O3448A pour un montant de 22 350,20 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 novembre 2016.